



Solidaires, avançons pour écrire notre avenir

Depuis janvier 2020, notre pays fait face à une pandémie qui nous impacte tous et qui aura des conséquences importantes pour tous les secteurs d'activité, les courses n'étant bien sûr pas épargnées.

En Europe, les courses sont arrêtées en Allemagne, en Irlande, en Grande-Bretagne et les dates de reprise potentielle commencent seulement à être connues avec une réduction très importante des allocations dans ces trois pays (ex. -50% en Allemagne).

S'agissant des courses françaises, la situation a évolué ainsi :

- dans un premier temps, organisation de réunions à huis clos puis, du 16 mars au 10 mai, arrêt complet des courses.
- du 16 mars au 10 mai, seule l'activité online du PMU a été maintenue avec comme support des réunions étrangères.
- à partir du 11 mai, l'activité online sera complétée par les points de vente autorisés à ouvrir, à savoir les « tabac-presse ». S'agissant des bars PMU, leur date de réouverture n'est pas encore connue et ils pourraient rester fermés jusqu'au 15 juillet.

Dans cette configuration, le PMU couvrira uniquement ses charges pendant deux mois. Au total, six mois d'activité auront été impactés avant d'espérer un début de retour financier pour les sociétés-mères et les pertes totales pour le PMU/la filière sont estimées à 391 M€.

Au niveau de France Galop, aussitôt après l'arrêt des courses, l'objectif a été fixé de recourir le plus tôt possible à huis clos, avec des allocations les plus importantes possibles.

A partir du 11 mai, les réunions de courses pourront donc être organisées mais sous huis clos renforcé. Dans ces conditions, maintenir l'enveloppe d'allocations telle que prévue au budget 2020 aurait engendré un déficit de 118 M€ pour France Galop.

Le conseil d'Administration de France Galop a donc décidé de baisser de 20 % l'enveloppe des encouragements sur toutes les courses et d'ajouter une baisse supplémentaire de 10 % sur les Listeds et les Groupes. Cette dernière enveloppe représente une somme de 5 M€ qui sera redistribuée aux 10 127 chevaux déclarés à l'entraînement.

Avec cette baisse, le déficit pour France Galop en 2020 sera ramené à 81 M€ (contre 82 M€ au Trot) et dès 2021, les allocations pourront retrouver leur niveau du début de l'année 2020.

D'autres mesures d'accompagnement ont été décidées :

- exclusion des chevaux entraînés à l'étranger dans toutes les courses françaises jusqu'à fin mai.
- en cas d'élimination dans une course, un cheval ayant couru à l'étranger dans l'une de ses cinq dernières courses ne sera pas prioritaire et ce jusqu'à fin août.

- 15 % des courses PREMIUM non-courues entre le 16 mars et le 10 mai seront intégrées au programme (les réunions passeront ainsi à 10 courses)
- environ 75 % des courses PMH prévues à partir du 11 mai seront courues, sur les hippodromes de 1^{ère} catégorie et les pôles régionaux/nationaux.

Il faut souligner que l'évolution des enveloppes d'encouragements au Galop et au Trot est similaire, avec 10 127 galopeurs et environ 17 500 trotteurs à l'entraînement (de 2017 à 2020, la baisse de l'enveloppe respective est de -35% vs -33%).

La question de recourir à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) a été soulevée mais il faut souligner que nos Ministères de Tutelle n'y étaient pas très favorables, que son montant maximum aurait été de 110 M€ pour le Galop et que le taux d'emprunt était incertain au-delà de la 1^{ère} année.

L'Etat a déclaré qu'il ne nous « laisserait pas tomber » et s'est engagé à nous soutenir par une avance de trésorerie constituée :

- du report de la fiscalité due par le PMU pour le premier trimestre 2020
- d'une baisse de la fiscalité au jour de la reprise des courses permettant ainsi de constituer une trésorerie supplémentaire mais remboursable.

Un point mensuel sur la trésorerie sera organisé à partir de septembre avec la tutelle.

Je souhaite remercier les équipes de France Galop pour leur disponibilité permanente et l'excellent travail fourni depuis le début de la crise.

Il faut également souligner la qualité des échanges et de l'ambiance au sein du Conseil d'Administration de France Galop, sous la présidence Edouard de Rothschild, ainsi que la bonne entente Trot/Galop, malgré le contexte, aussi bien au niveau des élus que des administratifs.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de l'élevage, tous nos éleveurs sont satisfaits d'avoir pu poursuivre la saison de monte dans le respect du protocole sanitaire que nous avons mis en place.

A partir du 11 mai les éleveurs non-professionnels pourront de nouveau emmener eux-mêmes leurs juments à la saillie, ce qu'ils n'étaient pas autorisés à faire depuis la mi-mars et qui impactait la saison de monte puisque les déclarations de premier saut (DPS), au 4 mai 2020, sont en baisse de 8,6 % chez les Pur-Sang et de 20 % chez les AQPS.

Propriétaires, entraîneurs, jockeys et éleveurs, trotteurs et galopeurs, c'est en étant tous unis que nous pourrons traverser cette crise, pour repartir en 2021 sur la même tendance positive que celle que le début d'année 2020 nous avait laissé entrevoir.

En attendant, je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos proches, une bonne santé.

Loïc MALIVET
Président

04/05/2020 17:00